

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026****N°DCM-2026-007****OBJET :****URBANISME**Avis sur la demande d'autorisation
environnementale de l'EARL
Elevage Le Pin à l'Abergement-
ClémenciatMembres en exercice : 27
Membres présents : 23
Membres votants : 25

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 13 janvier 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAU - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme
BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER -
M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme SOUPE représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. DI CARLO
représenté par Mme BUJALANCE-MERLIN - M. DUPUPET représenté par
M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Marion FETTET-RICHONNIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de Madame la Préfète de l'Ain, en date du 1^{er} décembre 2025, relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Elevage Le Pin sise 01400 Abergement-Clémenciat ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'une demande d'autorisation environnementale a été présentée par l'EARL Elevage Le Pin pour la restructuration de son élevage porcin existant situé 1202 route d'Illiat à L'Abergement-Clémenciat. Ce projet comprend l'extension et la modernisation de l'élevage pour permettre l'élevage de l'ensemble des porcelets sur le site dans des conditions d'élevage optimisées et en réduisant l'impact sur l'environnement. Le projet prévoit la création d'un nouveau bâtiment d'élevage d'engraissement et la réorganisation des effectifs élevés entre les bâtiments de post-sevrage et d'engraissement. Le mode de valorisation des effluents d'élevage prendra la forme d'un épandage sur terres cultivables en vue de la fertilisation des cultures agricoles ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour et 2 abstentions),

REND un avis favorable sur la demande de l'EARL Elevage Le Pin située à l'Abergement-Clémenciat.

Ainsi délibéré le 19 janvier 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Marion FETTET-RICHONNIER

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : - 2 FEV. 2026

Et dépôt en Préfecture

Le : - 2 FEV. 2026